



Déclaration liminaire CNEA du 4 juillet 2023 - Fep-CFDT

Nous souhaitons tout d'abord, devant cette instance poser la question du cap et des objectifs fixés pour l'enseignement agricole à travers simplement un exemple.

- Celui de la rénovation du BTSA GEMEAU en lien avec le projet d'arrêté examiné ce jour

Lors du Groupe de Travail qui s'est tenu le 31 mai, nous avons été un certain nombre à émettre des réserves sur ce projet de diplôme, jugé en décalage avec la nécessité d'une formation aux enjeux de transitions écologiques. Nous avons suite à ce GT, porté une contribution auprès des services de la DGER. A ce jour, nous ne connaissons pas concrètement les évolutions finalement apportées au référentiel de formation du BTSA GEMEAU.

Et pourtant...les enjeux sont de taille : adapter une formation aux transitions écologiques – donner de l'attractivité à un diplôme afin d'enrayer l'érosion des effectifs et assurer une complémentarité de l'offre de formation avec l'Éducation nationale dispensant un BTS « métiers de l'eau ».

Les formations aux métiers du vivant sont une spécificité du MASA. Pour la Fep-CFDT, ce serait une erreur de ne pas mettre au cœur de ce diplôme les questions de gestion et protection de la ressource en eau.

La lecture du rapport de synthèse du groupe de travail « orientation et formation » découlant des concertations réalisées dans le cadre du Pacte et loi d'orientation agricoles (PLOA), nous conforte dans cette nécessité.

Nous souhaitons aussi poser la question de la méthode et des calendriers imposés aux établissements en cette fin d'année scolaire à travers un exemple :

- La mise en place du « pacte »

La CFDT a eu l'occasion de le dire et de l'écrire, les mesures « pacte » ne sont pas à la hauteur des fortes attentes des collègues en termes de reconnaissance salariale. Bien sûr, ce n'est pas le MASA qui a initié cette mesure. Mais ce que nous souhaitons pointer dans cette assemblée, c'est la précipitation dans laquelle ces dispositifs doivent être mis en œuvre. Pour l'enseignement agricole privé, après une négociation plutôt bien conduite par la DGER, nous avons obtenu mi-juin des avancées concernant les Obligations Réglementaires de Service. La mise en place de cette nouvelle note de service demande de la concertation, des échanges au sein des équipes. Fin juin, les chefs d'établissements disposent de l'information concernant le pacte, le nombre de briques accordé et les modalités de mise en œuvre. A partir des remontées du terrain, nous savons déjà que la concertation autour de ces deux sujets (note de service ORS et mesures « pacte ») ne pourra pas se faire correctement. Il serait temps que collectivement, nous mettions en œuvre des rétro-plannings qui nous permettraient de travailler dans d'autres conditions. Enfin, pour l'enseignement agricole privé temps plein, nous ne disposons toujours pas des instances (équivalent des conseils pédagogiques) qui permettraient de travailler certains sujets de manière réellement coopérative dans les lycées.